

Neuchâtel, le 10 juin 2026

Plantes envahissantes : une mobilisation collective pour la biodiversité

Depuis le début des années 2000, la Ville de Neuchâtel porte une attention particulière à la gestion des néophytes invasives. Malgré une politique active visant à limiter leur propagation, ces plantes continuent de se développer dans le tissu urbain. Certaines d'entre elles sont également présentes dans les jardins privés, appréciées pour leur floraison généreuse ou leur feuillage persistant. Dans une démarche de préservation durable de la biodiversité et d'action collective, la Ville invite la population à contribuer à contenir au mieux le développement de ces espèces.

Les plantes exotiques envahissantes figurent parmi les cinq principales menaces pour la biodiversité à l'échelle mondiale. La Suisse n'est pas épargnée et plusieurs espèces problématiques sont également présentes à Neuchâtel. Derrière leurs fleurs souvent colorées ou leur feuillage dense se cache un risque croissant pour les écosystèmes locaux, mais aussi pour certaines infrastructures telles que les murs ou les berges des cours d'eau. Le changement climatique, de même que la hausse de la circulation des personnes et des biens, contribuent à leur propagation.

Échappées des jardins, ces plantes colonisent progressivement différents milieux naturels. Elles s'installent dans des espaces où elles concurrencent les espèces locales pour l'accès à la lumière, à l'eau et aux nutriments. À terme, elles peuvent modifier durablement la composition de la flore indigène, avec des répercussions sur l'ensemble de la chaîne écologique. Des espèces telles que le buddleia de David ou les solidages présentent un fort potentiel de dissémination et s'implantent facilement sur les talus ferroviaires, les friches, les gravières, les bords de route, mais aussi parfois en forêt ou dans les prairies. Leur présence engendre des impacts écologiques importants ainsi que des coûts de gestion considérables.

Appel à la population

Les services communaux mènent depuis de nombreuses années un important travail de surveillance et de gestion de ces plantes. Dans cette démarche, la Ville collabore étroitement avec le canton ainsi qu'avec différents partenaires actifs sur le territoire communal, tels que les CFF.

La participation de la population constitue également un levier précieux. En privilégiant des espèces indigènes et non invasives dans les jardins, sur les balcons ou les terrasses, chacun peut contribuer concrètement à la préservation de la biodiversité locale et renforcer l'efficacité des actions déjà entreprises.

Par ailleurs, depuis septembre 2025, l'Ordonnance fédérale sur la dissémination dans l'environnement (ODE) interdit la vente de plusieurs espèces exotiques envahissantes. Pour nombre d'entre elles, leur détention et toute action favorisant leur propagation sont également interdites.

Pour en savoir plus, consultez les pages « Accueillir la nature chez soi » sur le site de la Ville de Neuchâtel : www.neuchatelville.ch/accueillir-la-nature

- [Liste des plantes néophytes envahissantes](#)
- [Manuel de gestion des néophytes envahissantes](#)

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

